



Incompatibilité carte de séjour vie privée et embauche en cdi?

Par **cliff**, le **21/07/2008** à **18:13**

bonjourrrrrrrrrnj'espère trouver de l'aide auprès de vous au sujet d'une embauche en CDI avec une carte de séjour temporaire vie privée et familiale.rnrrnMon employeur pour lequel je travaille aujourd'hui en tant qu'intérimaire souhaite m'embaucher en CDI, seulement voilà il se montre plus réticent une fois qu'il a eu une copie de mon titre de séjour (vie privée et familiale) avec une date de fin de validité au 01 octobre 2008.rnrrnAujourd'hui il me demande de fournir une autorisation de travail permanente et l'assurance que mon titre sera bien renouvelé.rnrrnla question: Est ce qu'un titulaire d'une carte de séjour temporaire vie privée et familiale peut exercer une activité professionnelle dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée en france ?rnrrnQue faut-il que je fournisse comme justificatif pour le convaincre, ou devais-je le faire, car à ce que je sache ma carte m'autorise à travailler en France ?rnrrnJ'ajoute que cette carte m'a été délivrée suite à mon mariage (ma femme est de nationalité française) cela fait un an, et nous vivons toujours ensemble.rnrrrnJe vous remercie de votre retour et votre précieuse aide.

Par **andaloussia**, le **01/08/2008** à **13:28**

Bonjour,rnAlors je t'explique ma situation et peut être que ça va t'aider, mais je ne connais pas trop le droit français (plutôt je suis pas spécialiste).rnMoi je suis marié depuis 2 ans ma femme est française et j'ai la meme carte de séjour que toi qui autorise le travail (Titre de séjour vie privée vie familiale), et puis le mois de mars j'ai signé un cdi sans problème. La validité de ma carte se termine le 25/08/08, je sais que mon employeur m'a demandé juste la nouvelle carte c'est tout. rnLors de ma signature de contrat, mon employeur m'a demandé juste ma carte de

séjour et il était contiens que c'était une carte renouvelable.rnVoila si tu as d'autres questions n'hésite surtout pas!